



“Un projet de territoire partagé”

La phase de révision entre dans la dernière ligne droite, ou quasiment. La procédure peut sembler longue, mais c'est la condition pour que la Charte soit vraiment un projet de territoire partagé. Entretien avec Philippe Andlauer, directeur du Parc.

● **D'une Charte à l'autre il y a une continuité, c'est à parier, « changement et continuité ». Pour gérer le suspense, comment gérer ce qui perdure, ce qui continue.**

— Il y en a effectivement des thématiques qui perdurent, d'une Charte à l'autre, parce que les enjeux restent d'actualité. Sur la préservation de la biodiversité (des espèces et des milieux naturels), il est évident que nous n'allons pas baisser la garde. Ni non plus sur la question de l'eau. Dans les deux cas, nos actions seront poursuivies et renforcées.

autres collectivités, afin qu'il y ait une bonne cohérence des politiques publiques sur le massif.

● **Cela fait beaucoup de continuité. Quelle place reste-t-il pour le changement ?**

— Ce qui change, c'est la prise en compte d'enjeux qui n'étaient pas clairement identifiés il y a une décennie et l'engagement de politiques nouvelles qui viennent s'ajouter à nos actions « habituelles ». L'enjeu majeur, nul ne l'ignore désormais, c'est le changement climatique, avec une dou-

● **Cette nouvelle donne devrait conduire à bien d'autres remises en cause...**

— A commencer par la question de l'énergie, qui n'est cependant pas une préoccupation nouvelle pour un Parc. Il s'agit de réduire nos consommations, c'est le sens des actions de conseil et d'accompagnement que nous menons auprès des communes et des entreprises (industrielles, artisanales ou agricoles), et de développer les énergies renouvelables, d'abord l'énergie bois bien sûr, mais aussi le solaire et le photovoltaïque. L'exigence de réduire nos consommations a des conséquences en cascade, sur l'urbanisme, l'habitat, les transports.

● **Considérons l'urbanisme, puisque l'on construit beaucoup dans le Haut-Jura.**

— Nous préconisons, ce sont les termes de la Charte, un « urbanisme frugal », c'est-à-dire un urbanisme qui soit économe en espace, qui ne prenne pas plus de place que nécessaire. Il y a des spécificités selon les sec-

teurs de notre territoire. En pays de Gex, la pression foncière est très forte et l'expansion

En densifiant, on réduit les déplacements et la consommation d'énergie ; on n'a plus besoin de prendre la voiture pour aller à l'épicerie parce qu'elle est loin du lotissement qui est loin du village...

● **Nous voici rendus à la question des transports.**

— Question cruciale en raison de la part des transports dans l'émission des gaz à effet de serre et dont la précédente Charte ne disait rien. Nous avons l'ambition de faire du Haut-Jura un territoire pionnier en développant des services à la population, des modes de transports collectifs et doux, en favorisant le ferroviaire et le co-voiturage. Nous allons, en priorité, établir un schéma des déplacements et des transports sur l'ensemble du territoire.

... suite page suivante

Suite de la page 5

«Un projet de territoire partagé»

● **En prenant en considération les déplacements transfrontaliers qui concernent une bonne frange du Haut-Jura ?**

— Oui, et c'est précisément une orientation assez nouvelle. Ces questions de transports, mais aussi d'économie, de gestion de l'espace, de culture, nous les aborderons dans un cadre plus transfrontalier que par le passé. À l'évidence, nos enjeux d'aménagement du territoire sont très liés à ceux de nos voisins helvétiques. Certaines entreprises, en Suisse, envisagent de mettre en place des transports collectifs pour les salariés français, simplement parce qu'elles ne disposent pas de places de parking en nombre suffisant. C'est une piste pour entamer une collaboration plus large.

● **Vous avez parlé, incidemment, de la culture.**

— Dans la précédente Charte, la culture n'était guère évoquée que sous l'angle des paysages sonores. Même si elle apparaissait, en filigrane, à propos du patrimoine ou des savoir-faire. Pendant la phase de concertation, les acteurs culturels ont demandé expressément au Parc de jouer un rôle de fédérateur en ce domaine, d'aider à la mise en réseau, d'accompagner certains projets. Nous répondrons d'autant plus volontiers à cette requête que nous souhaitons faire de la culture un élément fort de la cohésion sociale du territoire.

● **L'avant-projet a été présenté pour avis au Conseil National de Protection de la Nature (CNP), à la Fédération des Parcs et aux services de l'Etat en région. Selon une formule bien connue des candidats au baccalauréat : avis favorable ou défavorable ?**

— Favorable, globalement. Mais, globalement aussi, il nous a été demandé que la Charte soit plus prescriptive, qu'elle n'indique pas seulement des orientations mais

qu'elle précise davantage des mesures ou des zonages afin de contrecarrer certaines évolutions, notamment en matière d'urbanisme, de respect des paysages et de protection des milieux sensibles. Il nous a aussi été demandé de quelle manière nous entendions maîtriser le développement des loisirs motorisés.

● **Ces remarques ont-elles été prises en compte ?**

— Bien sûr. C'est la règle du jeu et l'une des conditions pour obtenir le renouvellement de notre label. Nous avons, en particulier, précisé un ordre de priorité pour la mise en œuvre des chartes paysagères. Ce sera d'abord la station des Rousses, la vallée de la Bienne puis le Haut-Doubs, dans le prolongement de Mouthe. Nous



prenons aussi deux engagements : à échéance de la nouvelle Charte, toutes les communes seront dotées d'un document d'urbanisme et un schéma de cohérence territoriale (Scot) sera élaboré à l'échelle de notre territoire.

● **Quel a été l'avis des Régions de Franche-Comté et Rhône-Alpes ?**

— La procédure exige que l'avant-projet soit validé par les Conseils régionaux. Cette validation a été acquise sans souci puisque des représentants des Régions (comme ceux des Départements et des services de l'Etat) étaient associés au comité de pilotage de révision de la Charte. Leurs souhaits, leurs recommandations étaient donc prises en compte dès la première rédaction.



● **A propos de procédure, le projet de Charte est désormais soumis à enquête publique. Quel intérêt ?**

— Un double intérêt. D'abord elle permet aux habitants de s'exprimer. Après la large concertation que nous avons organisée via des réunions publiques, des événements plus festifs ou sur notre site Internet, occasion leur est donnée de faire part de leurs ul-

● **L'enquête n'est-elle alors qu'une simple formalité ?**

— Pas du tout. Les commissaires enquêteurs recueillent les avis, les interrogations de tous ceux qui voudront bien les rencontrer. À l'issue de leur enquête, et en toute indépendance, ils feront sur tel ou tel point les observations qui leur semblent fondées. À charge pour le Parc et les Régions de les prendre en compte.

● **Certains ont tendance à trouver la phase de révision un peu longue. Quelles sont les prochaines étapes ?**

— C'est long, oui. Entre trois et quatre ans, toutes étapes confondues. Les Parcs, avec leur Fédération, vont chercher le moyen d'en réduire le délai. Cependant, nous ne sommes pas dans le cas de figure où l'on arrête tout pour réfléchir. Pendant la révision, le Parc continue de travailler. Les actions engagées suivent leur cours et de nouvelles opérations sont lancées pour, sans attendre, faire face aux enjeux dont je parlais en commençant. Du coup, les changements paraîtront plus progressifs encore et les évolutions s'inscriront dans la continuité. À l'issue de l'enquête publique et des conclusions des commissaires enquêteurs, nous aurons à rédiger le texte définitif. Les communes, communautés de communes et Conseils généraux voteront au printemps prochain, les Conseils régionaux en septembre. Après l'avis final du CNPN, de la Fédération et des services de l'Etat, le décret interministériel de classement devrait être promulgué en fin d'année 2010, si tout va bien. ■



Nous continuerons à apporter notre appui aux agriculteurs, pour une meilleure gestion de l'espace, aux forestiers, pour une gestion en futaie jardinée, aux entreprises, dans la mise en œuvre d'un « management environnemental ». Nous maintiendrons notre politique d'aide à la rénovation du bâti traditionnel, à la valorisation des savoir-faire locaux. Nous poursuivons le travail entrepris pour fédérer les Offices de Tourisme, pour renforcer la notoriété de la destination Parc du Haut-Jura.

Nous continuerons à œuvrer pour la structuration du territoire, en lien avec les communautés de communes et les

